

« années se succèdent pour nous, à un âge avancé, il ne reste plus rien à perdre que la vie ».

Tout cela est évidemment de la petite histoire mais ces modestes souvenirs d'enfance vécus au château de Montgobert et évoqués par la fille même de celui qui le fit construire méritaient d'être révélés.

Marc THIBOUT
*Conservateur en chef
du Musée des Monuments Français.*

Retour des cendres du Général Leclerc (Soissons-Montgobert)

Victor-Emmanuel Leclerc, Capitaine général de nos forces chargées de rétablir l'ordre à Saint-Domingue, mourut victime de l'épidémie de fièvre jaune le 2 novembre 1802.

Son corps, embaumé et bandé, la tête posée sur un coussin fait de l'entièr chevelure de son épouse, fut placé dans des cercueils de cèdre et de plomb tandis que son cœur fut inséré dans une urne d'or sur laquelle la veuve éplorée de vingt-deux ans avait fait graver :

« Paulette Bonaparte, mariée au général Leclerc le 20 « Prairial an 5, a enfermé dans cette urne son amour auprès « du cœur de son époux dont elle avait partagé les dangers « et la gloire. Son fils ne recueillera pas ce triste et cher « héritage de son père sans recueillir celui de ses vertus ».

C'est le 1^{er} janvier 1803 que le « Swiftsure » qui ramenait le cercueil lourd de 900 livres parut en rade de Toulon. A ce moment le Premier Consul donna ses ordres pour le deuil officiel et pour les cérémonies funèbres qu'il voulait nationales. Des directives furent adressées à tous les évêchés de la République et l'on précisait que le convoi militaire, dirigé par le général Bruyère devrait être accueilli par les autorités et des salves de canon, depuis Marseille jusqu'à Montgobert, le domaine que le défunt avait acheté en 1798 et qu'il avait désigné pour son dernier sommeil.

Tout ceci nous est fort bien rapporté par Frédéric Masson (Napoléon et sa famille), mais peu de précisions étaient connues sur les dernières étapes du convoi ; des procès-verbaux de délibérations, retrouvés grâce à Monseigneur

Collangettes, chancelier de l'Évêché, dans les registres de la cathédrale de Soissons, vont permettre de combler une partie de ces lacunes.

**

Le 22 pluviôse an XI (11 février 1803), c'était le jour où la veuve à tête rase, ayant purgé sa quarantaine arrivait à Paris ; Monsieur l'Évêque (sic) réunit l'administration de sa cathédrale en assemblée extraordinaire, pour lui donner lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir du ministre dont voici la teneur :

« Conseil d'Etat

Paris le 21 pluviôse an XI de la République

Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, à Monsieur l'Evêque de Soissons.

« J'ay mis sous les yeux du Premier Consul, Citoyen « évêque, l'attachement que vous m'avez témoigné pour sa « personne, à l'occasion de la mort du général Leclerc.

« Les restes de ce général seront inhumés dans sa terre « qui fait partie de votre diocèse : en conséquence je vous « invite de la part du Gouvernement à donner aux funérailles, « toute la pompe possible. Vous choisirez quelqu'un de vos « ecclésiastiques pour faire l'oraison funèbre et vous le choisisrez « capable de répondre à votre choix, à moins que vous ne « vouliés vous-même acquitter cette dette à la patrie.

« La cérémonie doit être faite avec la plus grande solennité ; « tout le clergé doit y être invité, l'Église doit être tendue « de noir, toutes les autorités civiles et militaires doivent y « assister ; vous connaissés aussy bien que moy les détails « d'une pompe funèbre.

« Je vous prie, C. Ev., de veiller à ce qu'en faisant tout ce « qui est nécessaire pour la plus grande pompe, il y ait de « l'ordre et point d'exagération dans les dépenses. Les frais « seront remboursés par l'aide de camp qui ira vous joindre « pour se concerter avec vous.

« Je vous préviens que dabord, le corps du général Leclerc « sera reposé à Villers-Cotterêts en attendant que tout soit « prêt chez vous et dans la terre où il doit être inhumé ; le « clergé de Villers-Cotterêts sera averti de l'arrivée du corps, « une demie journée avant cette arrivée, le clergé du lieu se « tiendra à la porte de la ville pour le recevoir et le conduire « à l'endroit où il doit être reposé. Je vous prie donc, C. Ev., « de donner tout de suite à cet effet, les instructions conve- « nables aux prêtres de Villers-Cotterêts.

« J'écris au préfet pour l'inviter de s'entendre avec vous « de toutes les choses qui peuvent le concerner.

« J'ay l'honneur de vous saluer ».

(Signé) PORTALIS.

Ensuite M. l'Évêque a fait faire lecture de sa réponse de ce jour 11 février 1803 :

Citoyen Conseiller d'Etat.

« J'ay l'honneur de vous accuser la réception de vôtre lettre
« d'hier relative aux obsèques du général Leclerc.

« Je ne négligerai rien pour témoigner au Premier Consul,
« en rendant aux restes de son beau-frère, tous les honneurs
« possibles, combien le chef du gouvernement est chéry des
« français.

« Le service et la cérémonie des funérailles ne pouvant
« avoir lieu que dans mon Eglise cathédrale, celle paroissiale
« de Montgobert, autre qu'elle est extrêmement petite, est
« dans le plus déplorable état ; les fenêtres sont sans vitres,
« la sacristie ne possède plus d'ornements, l'intérieur de
« l'église a le plus grand besoin de réparations, le desservant
« que j'ay désigné pour y faire le service trouve si peu de
« ressources pour sa subsistance dans cet endroit, qu'il n'a
« pas encore pû y prendre gîte. Dans un tel état de choses,
« il est donc impossible de penser à faire une cérémonie
« funèbre et publique et solennelle en cet endroit... Mais il
« n'en est pas de même de la cathédrale de Soissons, cet
« édifice présente tout ce qu'il faut dans une circonstance où
« il s'agit d'acquitter une dette envers la patrie.

« Je vais écrire à Villers-Cotterêts pour que les ecclésiastiques de cette petite ville se trouvent prêts à recevoir, à son arrivée, le corps du général Leclerc.

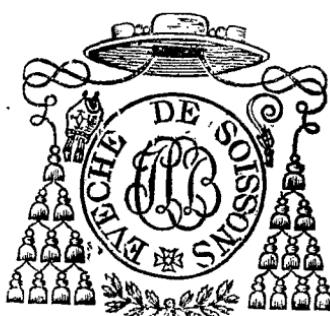
« Il me serait difficile d'officier à cette cérémonie et d'y prononcer à jeun une oraison funèbre ; j'ai chargé un de mes Vicaires généraux du soin de cette dernière fonction, je ne doute pas qu'il ne s'en acquitte d'une manière satisfaisante.

« Pour le reste, je me concerteray avec le préfet et les autorités constituées locales.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect ».

(signé) † Jean-Claude, Évêque de Soissons.

Armes
de Jean-Claude Leblanc de Beaulieu,
Evêque de Soissons
(à ses initiales J. C. L. B.)



Le prélat, premier des concordataires et qu'on appelait encore Leblanc-Beaulieu n'était en place que depuis neuf mois, le diocèse n'était qu'en cours de redressement, la cathédrale elle-même était dans un dénuement complet, elle sentait encore l'entrepôt et le magasin à fourrages, manquait de mobilier et d'ornements pour servir à de grandes cérémonies. L'assemblée paroissiale pria « Monsieur de Soissons de permettre qu'il en soit fait registre :

« Il a été proposé d'acheter des étoffes pour faire faire des ornements propres et décents pour la cérémonie funèbre qui aura lieu en l'honneur du général Leclerc suivant l'état qui en a été fait par Mad. Lévêque ; l'administration a approuvé cet état jusqu'à concurrence de la somme de 770 livres. M. Colin est chargé de le faire savoir à Mad. Lévêque qui est très instamment priée de se donner toutes les peines nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

« M. Chamerois est nommé pour faire faire les tentures ; M. Chênebœuf est invité d'y donner ses soins et de faire faire le luminaire, l'autel sera dans la nef, il sera décoré très convenablement en ornements noirs avec croix blanche.

« Ensuite M. de Soissons a dit qu'il ferait venir un décorateur de Paris, mais qu'avant il se concerterait avec le préfet. M. Chênebœuf est invité de s'informer des ciriers de Soissons pour savoir sur quelles quantités de cires on pourra compter dans cette ville ; les fournisseurs et ouvriers de Soissons seront préférés pour être employés à tout ce qui sera de leur pouvoir de fournir ou travailler dans la circonstance de la pompe funèbre du général Leclerc ; à leur défaut, ceux de Laon et autres du diocèse participeront aux fournitures à faire pour l'exécution du présent arrêté ».



De cette cérémonie qui se déroula à Soissons, il est décevant de ne percevoir que l'écho, et seulement par l'intermédiaire du registre comptable de la cathédrale. Force nous est faite de nous en contenter, on sait ainsi que la fabrique déboursa, aux dates suivantes :

- 1^{er} avril 1803, 24 livres accordées par l'administration pour les sonneurs du général Leclerc et de M. Tarré de Barnay bienfaiteur de la cathédrale, et 12 livres aux deux garçons de sacristie.
- 4 avril, 6 livres à M. Grévin pour fourniture de deux tentures noires.
- 22 avril, 40 francs à Chamerois tapissier, pour ses ouvrages de tentures.
- 25 avril, 11 livres 5 sols à Ruelle voiturier, pour transport des caisses de tentures pour le général, ainsi que pour celui des caisses de l'orgue qui lui, n'était pas encore en état de fonctionner.

De Soissons le cercueil fut acheminé à Villers-Cotterêts et ici, nous avons de nouveau recours à Masson : on célébra là un dernier service « des draperies assez humbles dont la location coûta 2.587 fr 60, sont apportées de Soissons ; on ne réunit, en fait de troupes, que quelques détachements du 16^e dragons et de l'artillerie de la Garde des Consuls, dont la garnison est La Fère ; on ne convoqua que les autorités de second ordre, et, après ce service, le cercueil est déposé dans l'église de Villers-Cotterêts d'où, douze jours plus tard, il est, sans autre cérémonie, transporté à Montgobert, dans le tombeau provisoire préparé par Fontaine ».

S'agit-il bien d'un dépôt qui ne dura que douze jours ?... Michaux n'est pas de cet avis, le corps, selon lui, resta à Villers pendant plusieurs mois, et la princesse Borghèse en paya le loyer en offrant un orgue (voir note) épave d'abbaye.

Le mausolée du parc de Montgobert fut long à se parfaire ; des préoccupations d'autre nature sans doute agitaient Pauline qui, sans attendre la révolution légale des dix mois, convolait en secondes noces avec Borghèse.

Le sculpteur Laudier chargé de ciseler selon les dessins de Fontaine la haute borne qui surmontait le caveau, s'établit à Montgobert à une date qui nous échappe. A en croire M. de Sars il travailla pendant six mois et, en décembre 1804 se plaignait de son labeur et obtenait que son forfait de 500 francs soit porté à 850.

Il semble bien qu'il ne le termina pas : les inscriptions ne furent jamais gravées, les épées décoratives et des flammes de torches renversées ne restèrent qu'épannelées.

L'augmentation accordée à Laudier suivait de peu la réunion des cendres du père à celles du fils unique, un bambin de six ans : Louis-Napoléon-Dermide Leclerc, fils de l'empereur, apporté de Frascati.

Bernard ANCIEN.

NOTE

L'orgue qu'en 1802 la princesse Pauline donna à l'église de Villers-Cotterêts, et qui dura jusque 1895, portait cette inscription sur l'un des grands tuyaux de la montre : « A la gloire de Dieu, « l'an 1789 par les soins de Madame Louise-Adélaïde Lavalle de « Montmorency, prieure de ce monastère, ce présent instrument « a été entièrement remis à neuf par Antoine-Jean Somer ».

Une pareille inscription sur un tuyau correspondant était ainsi conçue : « An XI, reproduit à Villers-Cotterêts par le même facteur « sous le très zélé P. P. V. Remy, curé dudit lieu, à qui la « commune est très reconnaissante, ainsi qu'à ceux qui l'ont aidé « dans cette entreprise ».